



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2024 - 006

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du trente janvier au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Jacqueline DELAVELLE

Présents : Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, , Damien SCHELL

Absents : Michaël NICOD, Christine TREDANT

Procurations : Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n°2024 - 006 :

Objet : affectation des résultats de l'exercice 2023 - budget annexe lotissement « les Horlogers » (17232)

L'Assemblée, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, considérant les opérations régulières, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constate les résultats suivants :

	Résultat du CA 2022	Virement à l'investissement au titre de l'affectation du résultat 2022	Résultats de l'exercice 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Reports nets	Besoin de financement
Section d'investissement	0.00 €		56 584.03 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	0.00 €
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	- 300.00 €			- 300.00 €

L'assemblée, constatant un déficit de fonctionnement et l'absence d'un besoin de financement en investissement, décide de ne pas prononcer d'affectation au compte 1068, comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	- 300.00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - Recette)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 (ligne 002 - Dépense)	300.00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 (ligne 001 - Recette)	56 584.03 €

Délibéré par l'Assemblée ce jour.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 025-212501936-20240208-2024_006-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :